

Bangou :

La vérité que nous ne voulons pas accepter !

TCHUIKEU Ndzedjouo Janvier (T.N.J)

Le temps de la splendeur

Si nous situons l'histoire contemporaine à partir de la déportation de Djomebangou et son décès à l'étranger, TAYO, le 10^{ème} chef du village Bangou est intronisé en 1910. Il va régner pendant près de 30 ans. Extrêmement puissant, il s'est appuyé sur les allemands pour agrandir le territoire et Bangou lui doit ses frontières actuelles. Il était considéré comme le plus grand chef de l'ouest au point qu'il arrivait toujours en dernier ressort aux cérémonies. Il fut président du tribunal coutumier à Bana et à Bafoussam. Il eût à s'acheter une voiture qu'il réussit à conduire sans aucune initiation⁽¹⁾.

Tayo sera traitreusement poignardé par son frère NGOCK PA'A TCHUENTCHEU en plein marché. Avant sa mort, alors que son fils DJOMO Christophe était jusqu'alors le successeur potentiel, il se voit obligé de changer son testament au profit de SINKAM Charles qui est resté à son chevet pendant ses derniers jours jusqu'à sa mort. Djomo Christophe était cantonnier à Bafoussam tandis que SINKAM Charles était installé à Nkongsamba.

A la mort de TAYO en 1937, il y'aura une vive bagarre de succession entre DJOMO et SINKAM et celle-ci sera tranchée par le chef Bandjoun et le Chef Bazou à qui avaient été confiées les dernières volontés de TAYO.

SINKAM Charles, onzième monarque née de Petchandji vers 1912 accède donc au trône au détriment de Djomo Christophe. Il est saisi par le notable DIBOU YOUKEP et intronisé par sa majesté le Chef NANA de Bazou. Bon collecteur des impôts, il était en outre très exigeant vis-à-vis de ses sujets au cours de son règne. Il a d'ailleurs introduit les tôles dans les constructions à Bangou⁽²⁾. Pendant son règne il donne à l'un de ses enfants le nom de Nana, homonyme de sa majesté le Chef Bazou et à l'autre le nom de Kemayou, homonyme aussi du fils de sa majesté le Chef Bazou. Au moment où il s'apprêtait à asseoir son autorité sur le village, il a été frappé par la mort en 1950 dans des circonstances troubles. Le 14 février 1950, MAURUA, chef de la Région Bamiléké à Dschang, dans une brève correspondance informe le haut commissaire de la république du décès de Sinkam en ces termes : « Le jeune excellent chef de Bangou, évolué, traditionaliste, dirigeant le mouvement anti-UPC et président du tribunal de Bafoussam est décédé, probablement empoisonné. Autopsie ce matin. » Sa succession connaît des moments troubles. Une vive discussion éclate et divise les notables. Pour les uns appuyés par les amis de DJOMO Christophe, il faut rétablir ce dernier au trône, lui restituant ainsi ce qui lui était destiné. Pour les autres c'est bel et bien Kemayou Paul Bernard qui doit succéder à son père.

KEMAYOU Paul Bernard, né le 24 Avril 1938, fils de SINKAM Charles et de MEFIEU YOUNBI, prend le trône par arrêté N° 2042 du Haut-Commissaire de la République Soucoudaux du 02 juin 1950 suite à de multiples tractations entre administration coloniale, notables et certains chefs de communautés à savoir : GAROUA et DOUALA⁽¹⁾. Il convient de préciser qu'il est saisi comme son père par NDIBOU YOUKEP en même temps que son bras droit (Tchouipou) NANA SINKAM Samuel et intronisé par sa majesté NANA, le Chef Bazou. Pour une seconde fois DJOMO Christophe rate le trône et se retire dans sa plantation située dans la plaine de MBO, abandonnant ainsi toute idée de devenir chef à Bangou⁽²⁾.

Le Chef Kemayou Paul Bernard n'a que douze ans et prend le trône dans un contexte marqué par la décolonisation du Cameroun. Après ses études à l'école rurale de Bangou (Ecole publique), il obtient son Certificat d'études Primaire (CEP) à l'école régionale de Bafoussam en candidat libre. Il va suivre les traces de son homonyme et parrain le nationaliste KEMAYOU Daniel, Chef supérieur Bazou. Il intègre KUMTZE, sorte d'assemblée des chefs traditionnels de la région Bamiléké créée par le chef Supérieur des Foréké Dschang, Sa Majesté Mathias Djoumessi. D'abord collaborateur de l'administration coloniale Française, il bénéficie de nombreuses fonctions : collecteur d'impôts, officier d'état civil, agent électoral, ce qui lui valu des numéraires. Par la suite il adhère à l'UPC (Union des Populations du Cameroun). Au lendemain de l'indépendance du Cameroun, des chefs traditionnels dont celui de Badenkop et de Bangou sont soupçonnés d'entretenir des liens étroits avec ceux que l'on appelait des « maquisards »⁽¹⁾.

En 1960, Kemayou Paul Bernard s'exile avec son homologue de Badenkop FEZE II Ngandjon Marcel en Guinée Conakry où ils seront sélectionnés pour aller poursuivre leurs études en Chine. Lesdites études sont couronnées par l'obtention d'un Doctorat en science politique pour chacun d'eux⁽⁴⁾. Eu égard à ce qui précède il peut être considéré dans l'histoire de Bangou et en général du Cameroun comme nationaliste⁽¹⁾.

Vacance et régence

Pendant près de sept ans, la chefferie du groupement Bangou connaît une vacance (1960-1967) de pouvoir entraînant de nombreuses conséquences. Le 28 Avril 1967, un arrêté numéro 094 est signé et porte destitution de S.M. Paul Bernard Kemayou⁽³⁾ comme les autres chefs dans son cas.

L'inspecteur Fédéral de l'époque tiendra alors une réunion à Bangou cette même année. Cette réunion a pour but de désigner plutôt le successeur de Tayo Ier et non le remplaçant de Kemayou Paul Bernard. La lignée de TAYO Ier ayant été remplacée par celle de Sinkam, le père de Paul-Bernard, l'arbre généalogique serait brisé. Des notables non habilités conduits par Monsieur NGNEPI Moïse optent pour Djomo Christophe dont le pouvoir est homologué par arrêté n° 366 du 05 décembre 1967⁽³⁾. Ceux qui ont connu DJOMO II disent de lui que c'était un homme d'une extrême autorité, d'une extrême rigueur et très écouté par les populations. Au cours de son règne il aimait bien rappeler qu'il n'était pas à la chefferie Bangou en tant que Chef mais assurait seulement la régence en attendant le retour de son neveu Kemayou Paul Bernard⁽⁴⁾. Bref, il est le chef sous qui une tentative de paix semble revenue dans Bangou grâce à ses efforts et celui des autorités administratives⁽³⁾. Pendant son règne, respectueux des traditions, il nomme deux MEKEP (grand titre honorifique de la chefferie). Il s'agit de son ami NGNEPI Moïse de toujours et du successeur de son grand père KEJOUPOUE Victor. C'est avec DJOMO que renaît l'UEEBg (Union des Elèves et Etudiants Bangou) en 1968.

La déchéance

En 1979 DJOMO II meurt et les mêmes notables non habilités sous la houlette de NGNEPI Moïse et OUEHY Oscar qui l'avaient choisi optent pour son fils adoptif

TAYO II âgé de 32 ans comme roi et son adjoint TAYO Richard fils biologique né à la chefferie, âgé de 6 ans⁽²⁾. TAYO II Marcel est ainsi désigné chef Bangou par arrêté N° 048 du 07 avril 1980. Alors commence une période difficile pour le village Bangou. C'est le début d'un long feuilleton des incursions de Babouantou et de Badenkop dans le territoire Bangou avec des conséquences fâcheuses (mort d'hommes, destruction de biens, pillage en bande, arrestation...)⁽¹⁾.

Lorsque le Président BIYA a pris le pouvoir, il a lancé un appel aux Camerounais de l'étranger de regagner leur pays. Le chef Badenkop rentre et un acte est pris, de communion avec sa population pour destituer le chef qui l'avait remplacé.

Le 17 octobre 1985, alors qu'il s'apprêtait à rentrer au Cameroun, Paul Bernard Kemayou décède à l'hôpital Donka à Conakry, Capitale de la Guinée. Il est inhumé au cimetière du Cameroun dans cette ville. Il a alors 47 ans. Une source révèle qu'il s'agissait d'un empoisonnement orchestré par ceux qui ont peur d'un retour éventuel de celui-ci car dit-on, il fallait lui ôter la vie avant que l'amnistie générale préparée par le Président BIYA ne soit prononcée. A la requête de son frère NANA SINKAM Samuel en poste à Addis Abeba, le corps est rapatrié par une délégation conduite par Mba TCHIEGUE sur autorisation de l'Administration Territoriale par arrêté n° 400/D/MINAT/DAP/PC du 09 Décembre 1985 ordonnant son inhumation à Bangou chefferie⁽³⁾.

Certains notables et le chef au trône ne voient pas ce retour d'un bon œil, car en pays bamiléké, les traditions disent qu'on ne succède pas à un chef de son vivant mais on occupe son trône par intérim. C'est pourtant bien ce que prônait le chef DJOMO. Ce retour signifiait donc qu'après l'inhumation, l'arrestation d'un nouveau chef devrait s'en suivre.

Une vive opposition amène le MINAT à rectifier sa première décision par l'arrêté n° 306/D/MINAT/DAP/PC du 28 juin 1996 autorisant l'inhumation à Bangou son village natal. Une confusion s'installe et l'opposition de l'enterrement à la chefferie exige qu'un cimetière spécial soit créé pour le défunt. Les princes exigent que leur père soit enterré au panthéon où sont enterrés tous les autres chefs Bangou.

Le cortège funèbre de SM Kemayou Paul Bernard arrive à Bangou le 21 avril 1995 et s'ébranle vers la chefferie où l'attend le chef TAYO Marcel, assis à la véranda, tenant dans sa main un poignard dans un fourreau en cuir. Le lendemain est une journée particulièrement chaude. En effet, aidé par les gendarmes et en présence du Sous-préfet, le chef TAYO tentera par cinq fois de faire enlever le cercueil de la véranda pour une destination inconnue. Il fera même utiliser du gaz lacrymogène. Cinq princes seront arrêtés, molestés et détenus pendant plus de dix jours à la gendarmerie de Bangou⁽³⁾.

Jusqu'au 11 mai 1995 l'enterrement échoue et la famille doit continuer à camper auprès du cercueil du chef Kemayou. Viendra enfin le jeudi 15 mai 1995, jour de la profanation. Un détachement d'une quarantaine de gendarmes, de garde-prisonniers et de prisonniers prennent d'assaut la chefferie. Le cercueil est enlevé et cassé.

C'est le 23 Mars 2001 que SADO DORIEN, le préfet des Hauts plateaux doit clore les débats en faisant « venir la presse afin qu'elle vive en direct toutes les vérités sur cette affaire ». Ce jour là plusieurs notables (KEJOUPIEU Victor, KEMAYOU Jean, Capitaine DONGMO Bernard, Sa'a FEUKWA DJOSSU Abraham...) se sont lâchés. L'un d'eux n'a-t-il d'ailleurs pas annoncé que TAYO Marcel avait borné le site de l'ancienne chefferie et titré en son nom propre ! Pour que triomphe la vérité, la légalité et la légitimité ont failli « déshabiller » les traditions bamiléké. Les deux décisions du MINAT n'étant pas contradictoires, il ressort que l'administration demande que le chef Kemayou soit enterré dans le strict respect des traditions. A ce sujet le Préfet posera trois questions dont la dernière est la suivante : « Au sujet

de l'inhumation et les funérailles du roi KEMAYOU. Pouvez-vous avancer une date Majesté ? ». Le chef TAYO Marcel répondit en ces termes : « *Non, pas encore. On s'y penchera plus tard* ».

Ainsi dès ce 23 Mars 2001 une nouvelle ère se levait sur le village Bangou avec les regards désormais rivés sur la date de l'inhumation et l'organisation des funérailles de SM Paul Bernard Kemayou ⁽³⁾.

Dès lors Le règne de TAYO Marcel se caractérise par une prolifération de titres de notabilité en vue d'avoir une cour royale qui défend sa légitimité. Cette situation déstabilise tout le village mettant en face une majorité silencieuse qui subit l'arrogance d'une minorité coordonnée MEKEP DATOUO. C'est ainsi que le Roi TAYO II Marcel destituera en 2018 au mépris des textes de l'Association, le Chef élu de la communauté Bangou de Yaoundé pour installer son gendre et grand notable par lui nommé MEKEP KOUAMOU Charles. En raison d'une cacophonie dans la gestion foncière au profit de ses grands notables, TAYO II Marcel fera l'objet d'une première poursuite judiciaire qu'il perdra. Une autre procédure judiciaire sera engagée par le fils de Djomo, son frère non biologique pour fausse identité. Son entourage le rassurera de ce que cette dernière procédure n'aboutira jamais. En Novembre 2018, le roi TAYO Marcel reçoit les conclusions du tribunal qui le condamnent pour faux et usage de faux. Il meurt de manière subite le 16 Novembre 2018.

Du bal des dupes à la profanation du LAHKEP

Deux camps se forment : celui de KEMAYOU représenté par NANA SINKAM Samuel et celui de TAYO Marcel représenté d'abord par quelques notables caciques. Ces deux camps se sont affrontés et le Sous Préfet a intervenu par une note de service du 24 Novembre 2018 portant interdiction d'organisation de toute manifestation publique à la chefferie du groupement Bangou. Une grosse tension règne sur le village et pour apaiser la situation, le Patriarche NANA SINKAM décide de réunir toute la communauté Bangou et confie l'organisation à l'honorable MEKEP DATOUO Théodore, vice-président de l'Assemblée Nationale. Une réunion financée par le Patriarche est organisée le 10 Décembre 2018 sous la présidence de MEKEP DATOUO. Bien que celle-ci se déroule un lundi matin au Foyer Municipal de Bangou Ville, la représentativité de la communauté Bangou est de mise. Les échanges semblent honnêtes, sincères et orientés vers une probable paix à Bangou. Les conclusions de la réunion aboutissent à la création de trois commissions : une première commission chargée du **choix du successeur du Chef Bangou** avec pour membres, le collègue des sept et neufs notables et la famille princière présidée par le patriarche NANA SINKAM ; une seconde commission de **réconciliation** présidée par le Chef de la communauté Bangou de Yaoundé MEKEP KOUAMOU Charles chargé non seulement du rapatriement des restes de DJOMBENGOU et de KEMAYOU Paul Bernard mais aussi d'essayer de réconcilier les populations Bangou ; une troisième commission présidée par Mme NGAMO est chargée de **l'organisation des obsèques des rois disparus**. Un délai de douze jours est donné à toutes les commissions pour rendre leur copie au collège de coordination présidé du Patriarche NANA SINKAM et Mekep DATOUO. Alors que le rêve de réconciliation et de paix est désormais présent dans l'esprit de tous les Bangou qui attendent les résolutions des commissions, Mekep DATOUO s'arroge le droit au mépris des résolutions de la réunion du 10 décembre 2018 de fixer une première date des obsèques le 12 janvier 2015. C'est ainsi que le Patriarche NANA SINKAM par une lettre du 07 janvier 2019 se désolidarise de cette initiative non seulement pour n'avoir pas été contacté mais surtout qu'aucune commission n'avait encore rendue sa copie. MEKEP DATOUO répondra au Patriarche dans sa lettre du 09 janvier en concluant ce qui suit : « Je puis vous rassurer de mon entière disponibilité à travailler pour, et je vous cite

« **permettre à notre peuple de retrouver la dignité et dissoudre définitivement toutes les incompréhensions existantes** ». A la surprise générale de toute la communauté Bangou, MEKEP DATOUO, cette fois en tant que **représentant des Elites du groupement Bangou, (ladite Elite n'aura jamais été consultée)** et officiel défenseur du camp TAYO II Marcel, adresse le 16 janvier 2019 à Monsieur le Préfet du Département des Hauts plateaux s/c de Monsieur le Sous-Prefet de l'Arrondissement de Bangou une lettre portant organisation des obsèques du Chef Supérieur du groupement Bangou le lundi 28 Janvier 2019 à l'esplanade de la Chefferie Supérieure Bangou à partir de 9 heures. Des faire-parts des obsèques du Chef supérieur TAYO II Marcel sont distribués par tous les canaux. Cette situation plonge le village dans un émoi total puisque les résolutions du 10 décembre permettaient d'enterrer DJOMBENGOU et KEMAYOU avant les obsèques des Rois disparus.

Dans une correspondance signée du 18 janvier 2019, le sous-préfet de Bangou interdit l'organisation des obsèques du chef supérieur de cette localité. La décision de l'autorité administrative est motivée par les affrontements auxquels se livrent les différents camps, prétendant à la succession du défunt chef supérieur Bangou décédé le 16 novembre 2018. La décision en réponse à l'honorable Théodore Datouo que la décision d'interdire lesdites obsèques est également liée au décès de l'ancien préfet du département des Hauts-plateaux décédé le 13 janvier 2019. En outre, indique la correspondance du Sous-Préfet Manou Diguir, la résolution de cette crise dépend désormais de la décision de la « *haute hiérarchie* » saisie par les deux camps. Une posture qui découle de la détermination du 4em vice-président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Théodore Datouo d'organiser les obsèques du défunt chef de groupement Bangou. Une ambition qui fait dire à l'autorité administrative que « *Organiser les obsèques officielles du chef de groupement Bangou est de nature à imposer à l'Etat que nous incarnons dans nos unités respectives, un rythme de vie, chose intolérable et inadmissible.* » ⁽⁵⁾. Le sous-préfet de Bangou dans une autre correspondance du 23 janvier 2019 va se raviser « *suite aux instructions à lui données par le ministre de l'Administration Territoriale le 21 et 22 janvier 2019* » non écrites. Il rappelle néanmoins dans son courrier que tout devra se passer dans le « *respect scrupuleux de la législation et réglementation en vigueur en la matière* ».

Consciente de cette date imposée, la famille princière inhumera dès le 24 janvier les restes des Rois DJOMBENGOU et KEMAYOU selon les us et coutumes bamiléké. Cette cérémonie selon le code successoral est la première étape dans le processus qui s'achève par la désignation de l'héritier et son initiation au sein du Lahkep ⁽⁷⁾.

Vint le lundi 28 janvier 2019. Sur une esplanade pleine à craquer, en l'absence du Patriarche NANA SINKAM et de la majorité des élites du village, tout commencera par un vibrant discours dans lequel le représentant des élites, MEKEP DATOUO se présentera en paraphrasant le Président de la République comme le « *mendiant de la paix* » pour le village Bangou. Alors commence le clou de la cérémonie qui est celui des obsèques permettant l'arrestation du futur Roi Bangou. Dès le premier tour des lamentations les esprits du village accompagnent le Notable NDIBOU YOUKEP en charge comme jadis dans son choix et l'arrestation est effectuée. Il s'agit de NGAMBO KEMAYOU Maurice qui est présenté au Chef BAZOU comme l'exigent les traditions du village BANGOU. Alors que le public est en liesse, le Vice Président de l'Assemblée descend brutalement de la tribune administrative en criant « *ce n'est pas lui, ce n'est pas lui, ce n'est pas lui,...* », avant de bousculer le chef Bazou. Les femmes vont huer MEKEP DATOUO au point de soulever leurs robes. Quelle malédiction ! Entre temps le Roi NGAMBO KEMAYOU Maurice a déjà reçu le bâton de commandement de la main du chef Bazou et conduit au LAHKEP. Monsieur le Vice

Président de l'Assemblée va ordonner d'arrêter le fils du défunt TAYO en la personne de TCHIHOU TAYO Arnaud par un notable de son choix. Il demande ensuite aux forces de police et gendarmes d'aller faire sortir le roi du LAHKEP pour installer son élu. Le LAHKEP va ainsi être gazé, littéralement profané et le roi sorti minus militari. TCHIHOU TAYO sera ensuite introduit dans le LAHKEP en présence du sous-préfet. Ce dernier va appeler le Chef Bazou de venir confirmer si la personne à l'intérieur du LAHKEP est bien le roi des Bangou. Le Chef Bazou répondra qu'il a déjà reconnu le Roi des Bangou NGAMBO KEMAYOU Maurice devant le public.

Dans nos coutumes, à la mort d'un Chef de famille, il a droit à une succession. Le 28 janvier 2019 le peuple Bangou a eu d'une part le successeur de TAYO II Marcel, régent à la chefferie Bangou pendant 39 ans et d'autres parts le successeur du Roi KEMAYOU Paul Bernard légalement réhabilité en 1995 par l'administration Camerounaise. Les actes du 28 janvier 2019 confirment à juste titre les décisions de la réunion du 23 Mars 2001 présidée par le Préfet des Hauts Plateaux SADO DORIEN qui concluaient sur le strict respect des décisions du Ministère de l'Administration Territoriale exigeant l'inhumation du chef Kemayou dans le strict respect des traditions. D'ailleurs c'est le journaliste Jean Samuel TAGNY qui conclut en 2001 dans son ouvrage intitulé « *S.M. Paul Bernard KEMAYOU : Péripéties d'un retour à la chefferie Bangou* » ce qui suit : « *A ceux qui se disent non satisfaits des résolutions préfectorales, signalons ici que dans cette affaire TAYO-KEMAYOU, les différents chefs de terre qui se succèdent dans les Hauts Plateaux n'ont pas qualité de défaire une décision du MINAT.* »

Pour avoir été cité dans l'une des sources ⁽¹⁾ de cet article, j'ai posé la question suivante à une Elite du village Bangou : **Que pensez-vous de la situation actuelle de votre village ?**

J'aurai bien voulu me taire, mais l'heure est grave. Pour répondre à votre question je suis obligé de me présenter à mes frères et sœurs protagonistes de cette situation comme apôtre de la « mendicité de la paix », « afin de permettre à notre peuple de retrouver la dignité et dissoudre définitivement toutes les incompréhensions existantes ». Après trois semaines d'une entrée au Lahkep teintée d'interprétations fallacieuses, j'ai le rêve de croire que d'ici six semaines, les égos seront mis en berne pour donner au Monde entier un exemple de vivre ensemble qui permettra à mon très cher et beau village de retrouver sa splendeur. Je nourris d'avantage la conviction que si tel n'était pas le cas, le peuple Bangou suivra les décisions du MINAT pour honorer son Roi en la personne de NGAMBO KEMAYOU Maurice. Que Dieu bénisse le village Bangou ⁽⁷⁾.

Sources

- ⁽¹⁾ **BANGOU GENERATION 60.**, Groupement Bangou : Histoire et traditions, DOUALA 2017, 131 p.
- ⁽²⁾ **B.TCHUISSEU et B.SEUYEP.**, Quelques éléments de l'histoire Bangou, BANGOU VISION, 1999, 12 p.
- ⁽³⁾ **Jean Samuel TAGNY.**, S.M. Paul Bernard KEMAYOU : Péripéties d'un retour à la chefferie Bangou, Ed Groupe Horizons Nouveaux, 2001. 21 p.
- ⁽⁴⁾ **Richard TAYO.**, La vérité sur l'usurpation de titre à la chefferie Bangou, Mutations N° 3488 du 18 septembre 2013, P. 12
- ⁽⁵⁾ **LE MESSAGER**, Bangou: Le Sous-préfet interdit les obsèques du chef supérieur, Janvier 2019.
- ⁽⁶⁾ **Michèle Ingride Nguenam.**, Ce qui s'est réellement passé à la chefferie Bangou le lundi 28 janvier 2019, Fev. 2019.